

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Concerne : Arrêté N° 1/2025/0002/181

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés le public est informé que par décision du 29 avril 2025, le Ministre du Travail a autorisé à SA ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG la modification et l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Septfontaines.

Contre la prédite décision d'autorisation un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour d'affichage de la prédite décision.

Le Secrétaire

Paul Reiser

Eischen, le **07 MAI 2025**
Pour l'Administration Communale,



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann